



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal du 1^{er} septembre 2009

Décisions

www.wemmel.be

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, Echevin - Président, Van Langenhove Marcel, Bourgmestre, Andries Christian, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Echevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltincx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Verbist, De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Conseillers, Mme Luykx Johanna, Secrétaire

Excusée : Mme Colier

Application de l'article 252 du décret communal

Le président ouvre la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, que le Conseil approuve par 18 voix pour et 4 contre (De Lille, Mme Collier, Galluccio et Verbist).

Avant de procéder au traitement des points de l'ordre du jour, les points suivants sont fixés d'urgence à l'ordre du jour sur proposition du président :

1. Assemblée générale extraordinaire « Gemeentelijke Holding NV »

Vote sur l'urgence : par 17 voix pour et 5 contre (Mertens, De Lille, Verbist, Galluccio et Mme Sarels) sur 22 membres présents.

Ce point sera traité après la discussion sur le point 1 : Modifications budgétaires n° 1 et n° 2

2. GBSN – approbation des modifications du règlement scolaire pour l'année scolaire 2009-2010

Vote sur l'urgence : à l'unanimité

3. GBSFR – approbation des modifications du règlement scolaire pour l'année scolaire 2009-2010

Vote sur l'urgence : à l'unanimité

4. Proposition motivée – objectif social – politique relative aux terrains et bâtiments

Vote sur l'urgence : par 19 voix pour et 3 contre (De Lille, Verbist, Galluccio)

SEANCE PUBLIQUE

1. Modifications budgétaires n° 1 (service ordinaire) et 2 (service extraordinaire)

Le président commente la modification budgétaire et explique l'adaptation de certains crédits ainsi que la raison pour laquelle certains crédits sont supprimés.

Il déclare aussi qu'il sera procédé au vote après la discussion du point 2, qui a un impact sur la modification budgétaire n° 1 du service ordinaire.

2. Point en urgence : Assemblée générale extraordinaire « Gemeentelijke Holding NV »

Le président commente ce point.

On procède aux votes suivants :

A. Accord sur l'augmentation de capital : A L'UNANIMITE

B. M. Van Steenkiste est désigné pour représenter la commune, par 21 voix pour et 1 abstention (Mme Govaere-Laurent) sur 22 membres présents.

Il est ensuite procédé au vote sur les modifications budgétaires n° 1 et n° 2.

Modification budgétaire n° 1 (service ordinaire) : le texte est amendé et approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions (De Lille, Mertens, Verbist, Galluccio et Mme Sarels).

Modification budgétaire n° 2 (service extraordinaire) : le texte est amendé et approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions (De Lille, Mertens, Verbist, Galluccio et Mme Sarels).

3. Arrêt définitif du compte annuel 2007 – CPAS : prise de connaissance A L'UNANIMITE

4. Arrêt définitif du compte annuel 2007 – commune : prise de connaissance A L'UNANIMITE

5. Comptes de la Fabrique d'église Saint-Servais – exercice 2008 : par 20 voix pour et 2 contre (Galluccio Roberto, De Lille Robert)

6. Prise de connaissance de la situation de caisse au 2^e trimestre : prise de connaissance A L'UNANIMITE

7. Service social communautaire – affiliation :

Le bourgmestre commente ce point.

Approuvé par 17 voix pour, 4 contre (Mertens Roger, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert) et 1 abstention (Mme Sarels Jeannine)

Monsieur Galluccio indique les raisons de leur refus d'approbation (à savoir le démantèlement de la sécurité sociale fédérale). Le président fait remarquer que la proposition a déjà été votée.

8. Location illuminations de Noël déc. 2009 - janv. 2010 :

Le président commente ce point.

Un montant de € 10.000 TVAC est prévu. Ordre au Collège des Echevins en vue de l'établissement d'une procédure négociée concernant la location.

Approuvé A L'UNANIMITE

9. Entretien du patrimoine de routes, d'égouts et de cours d'eau. Approbation des conditions du cahier des charges et du mode de passation.

Le président commente ce point.

Estimation du coût : € 289.348,00 HTVA, soit 350.111,08 euros TVA 21% incluse.

- mode de passation : adjudication publique

Approuvé A L'UNANIMITE.

10. Asphaltage routes communales 2009. Approbation du cahier des charges et du mode de passation.

Le président commente ce point.

Estimation du coût : € 217.250,00 HTVA, soit 262.872,50 euros TVA 21% incluse.

- mode de passation : adjudication publique

Approuvé A L'UNANIMITE.

11. Plan de mobilité : prise de connaissance des remarques de la commission du conseil communal quant au projet de plan stratégique du Plan de mobilité + ordre au bureau d'études en vue de l'adaptation du projet.

L'échevin Mertens estime qu'il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Le président déclare que LB demande que le bureau d'études examine, en termes de lutte contre la grande criminalité et de qualité de vie, quelle serait la situation si l'échangeur vers l'autoroute venait à disparaître de l'Avenue de Limbourg Stirum. Ils demandent d'analyser l'impact sur la population. Cette enquête serait importante pour l'avis que la commune va devoir formuler par la suite.

Approuvé A L'UNANIMITE

12. Modification du règlement de la circulation complémentaire : Circulation à sens unique Chemin d'Amelgem (Kaarlijkstraat - Meise).

L'échevin Mertens commente ce point.

Cet amendement est approuvé par 15 voix pour et 7 contre (Vander Voorde Herman, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Lucia Van Baden).

13. Ordonnance de police travaux Maalbeek phase 4b – phase 2 Kaasmarkt – Prise de connaissance.

L'échevin Mertens commente ce point.

Prise de connaissance A L'UNANIMITE

14. Accueil d'enfants communal (accueil scolaire et parascolaire et accueil pendant les vacances) : organisation et normes pour la détermination du nombre d'accompagnateurs.

L'échevine Van der Straeten commente ce point.

Approuvé A L'UNANIMITE.

L'échevin Andries quitte la séance.

15. Service pour les parents d'accueil : projet d'accueil d'enfants subsidié

L'échevine Van der Straeten commente ce point et déclare qu'une rectification doit être apportée au texte de la décision : article 1^{er} : biffer : « avec le CPAS de Wemmel et/ou les CPAS de ».

Approuvé A L'UNANIMITE.

L'échevin Andries réintègre la séance.

16. Achat et implémentation d'un système intégré d'enregistrement du temps et de contrôle de l'accès, avec centrale antieffraction et système de détection d'incendie.

L'échevin Mertens commente ce point.

Approuvés A L'UNANIMITE.

17. PIU (Plan d'intervention d'urgence) – pandémie de grippe.

Le bourgmestre commente ce point et offre un aperçu des étapes déjà entreprises.

Approuvé A L'UNANIMITE.

18. GBSNL – Ratification de l'approbation des modifications au règlement scolaire.

L'échevine Van der Straeten commente ce point.

Approuvée A L'UNANIMITE.

19. GBSFR – Approbation des modifications du règlement scolaire pour l'année scolaire 2009-2010

L'échevine Van der Straeten commente ce point.

Approuvée A L'UNANIMITE.

20. Proposition motivée – objectif social – politique relative aux terrains et bâtiments

L'échevin Vander Voorde commente ce point.

Monsieur Verbist déclare que ce point a été introduit tardivement et sollicite son retrait.

Le président répond que le consensus n'est intervenu que le mercredi 26/08 à l'issue de la concertation avec le président du CPAS ; le président déclare que l'urgence a été acceptée.

Le président suspend la séance pour 5 minutes à la demande du Cartel.

Après 5 minutes, le président rouvre la séance. M. Verbist introduit un amendement en vue du retrait de ce point. Le président fait procéder au vote de cet amendement en vue du retrait de ce point : 6 voix pour (De Lille, Galluccio, Verbist, Mme Sarels, Mertens, Mme Govaere-Laurent), 5 abstentions (Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Vansteenkiste, Verhasselt) et 10 voix contre. Le point n'est donc pas retiré.

Le président fait procéder au vote sur la proposition du Collège : par 9 voix pour, 10 contre (Mertens Roger, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Verbist Eugène, De Lille Robert, Mme Lucia Van Baden) et 3 abstentions (Vander Voorde Herman, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier). Le point n'est pas approuvé.

SEANCE A HUIS CLOS

21. Prolongation de la désignation d'un chef de service faisant fonction pour les affaires territoriales (A4a-A4b) : approuvée A L'UNANIMITE.
22. Ecole primaire communale néerlandophone :
 - A. GBSNL – Ratification de la désignation d'un collaborateur stratégique – recouvrement par le biais du budget de fonctionnement : approuvée par 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.
 - B. GBSNL – Ratification de la désignation d'une institutrice à charge du budget de fonctionnement : approuvée par 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Questions orales des conseillers communaux

1. Par Mme Sarels

Souhaite amender le point 7 (service social communautaire).

Le président déclare que cette demande d'amendement intervient trop tard étant donné que ce point a déjà été voté et approuvé.

2. Par M. Verbist

Signale des plaintes des habitants concernant des nuisances dans le parc de la résidence et demande de déplacer la plaine de jeux.

Il se plaint également du mauvais état des sentiers et du fait que le portail de la résidence ne fonctionne pas.

Le président répond qu'un nouveau portail a été commandé et que des travaux de réparation ont déjà été réalisés pour un montant de 4000 euros.

Le bourgmestre déclare qu'il insistera pour renforcer les contrôles de police.

3. Par Mme Moreau

Signale que le parc est sale et demande quand il sera procédé à un entretien approfondi et à l'élimination des chardons.

L'échevin Vander Voorde répond que l'entretien cadre dans le projet du Château, mais qu'il va d'ores et déjà demander au service des espaces verts de s'en occuper.

4. Par M. Vansteenkiste

- Dénonce l'état des fenêtres de l'école néerlandophone et demande où en est la demande de subventions.

Le président répond que le Collège a décidé de donner priorité au projet de l'école francophone, se basant dans cette décision sur la consommation élevée de gaz à des fins de chauffage.

L'échevine Van der Straeten fait remarquer que l'école néerlandophone a consenti des efforts en vue de maintenir la consommation de chauffage à un niveau réduit.

- Demande à l'échevin Andries de faire le point sur l'état d'avancement du règlement en matière de soutien logistique aux associations.

L'échevin répond qu'en raison du congé des échevins, ce projet a pris un certain retard, mais qu'une réunion se tiendra à ce sujet le 09/09/09 à 14 heures.

A la question du conseiller au sujet de l'état d'avancement de la création du conseil de la culture, il répond que le fonctionnaire compétent a constitué un dossier d'envergure et qu'il demandera au Collège de se pencher sur la question.

5. Par M. De Lille

Demande quand le dossier concernant le chauffe-eau solaire sera relancé.

Le président répond qu'il a été mis un terme à la procédure actuelle et que le dossier sera repris dans le cadre de l'aménagement des nouvelles douches.

Il renvoie également au code déontologique et, dans ce contexte, à l'obligation d'un conseiller d'informer le Collège des échevins d'une initiative prise.

6. Par M. Coomans de Brachène

- Demande ce qu'il en est de l'entretien de la Chaussée de Bruxelles.

L'échevin Vander Voorde répond qu'il aura à ce sujet un entretien avec la Région flamande.

- Demande quand se déroulera le projet « Wemmel Propre » en 2009.

L'échevin répond que ce projet est en cours de préparation.

L'échevine Van der Straeten fait remarquer à ce propos qu'elle aimerait que les projets de ce genre soient mis en œuvre dans une perspective plus large, avec un élargissement des actions entreprises et une participation des différents acteurs.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 25 septembre 2009.

Wemmel, le 8 septembre 2009

Par ordonnance :

La Secrétaire

(s) Madame J. LUYKX

Le Président

(s) B. CARPRIAU